

LISTE DES DÉCISIONS DU BUREAU PERMANENT

JEUDI 02 DECEMBRE 2021

Présent: Armand Hermans, président du CPAS
Bernard Carpriau, Carol Delers, bureau permanent
Annie Vanderhaegen, bureau permanent
Iris Van Laethem, responsable service social

Absent:

Excusé:

Rudi Seghers, Directeur général adjoint
Audrey Monsieur, directeur général

Le président ouvre la séance à 11h30

En application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 relatif aux administrations locales.

A. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

1. Politique et organisation - Approbation du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2021

le bureau permanent approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du bureau permanent du 18 novembre 2021

B. SERVICE SOCIAL

2. Service social - Agrément de principe - élargissement groupe cible accueil large intégré (GBO) ELZ région Grimbergen

C. SERVICE FINANCIER

3. Service financier - Avenant 4 plan pluriannuel 2020-2025

Le bureau permanent approuve sa part de l'ajustement 4 du plan pluriannuel 2020-2025.

D. PATRIMOINE

4. Patrimoine - Nettoyage du campus de l'action sociale

E. POLITIQUE ET ORGANISATION

5. Politique et organisation - Ordre du jour d'approbation Conseil du CPAS - 16/12/2021

F. PERSONNEL

6. Personnel - Congés payés aux contractuelles en cas de passage du régime privé au régime public

Païement des congés et jours d'ancienneté supplémentaires 2019 des agents contractuels.

G. A HUIT CLOS

7. Centre de services local et services à domicile - notification des demandes, des arrêts et des demandes d'exception
8. Résidence - Attribution du logement: détermination de la liste d'attente et attribution du logement
9. Service social - Autre assistance
10. Service social - Droit à l'intégration sociale
11. Service social - Revenu d'intégration équivalent
12. Service social - Initiative d'accueil local
13. Service social - Illégaux - soins médicaux urgents
14. Service social - Emploi article 60§7
15. Service social - Logement - logement d'urgence et de transition
16. Service social - Agence Immobilière sociale
17. Service social - Rap op Stap

Au nom du CPAS

Le directeur général
Audrey Monsieur



Le président du CPAS
Armand Hermans



Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale au 03/12/2021

Le public peut consulter ces décisions au CPAS, avenue du Limbourg Stirum 116 - 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une réclamation peut être déposée contre une décision du CPAS auprès de l'autorité de contrôle dans un délai de 30 jours suivant le jour de la publication sur le site. Pour plus d'informations concernant les réclamations contre les décisions du CPAS, nous vous renvoyons au guide des réclamations pour le contrôle administratif général de l'agence pour l'administration intérieure. Vous pouvez le consulter via le lien: <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.